

RÉSOLUTION – AVIS AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
IMPACTS DES COUPES BUDGÉTAIRES SUR LA RÉUSSITE ET LA
PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES

CONSIDÉRANT le contexte de compressions budgétaires et de sous-financement en éducation pour l'année scolaire en cours;

CONSIDÉRANT les impacts observés dans l'école, notamment, l'abandon de rénovations majeures, la réduction ou la perte de services professionnels, de mesures de soutien, d'activités pédagogiques et parascolaires, ainsi que l'alourdissement des conditions d'apprentissage dû à une réduction du nombre de classes, mettant également en péril la capacité de notre école à accueillir tous les enfants en libre choix;

CONSIDÉRANT que ces impacts affectent directement la réussite éducative, le bien-être des élèves, et mettent à risque la pérennité et l'existence même de l'école dans le quartier;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 64 de la Loi sur l'instruction publique, toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut donner son avis au centre de services scolaire sur toute question propre à faciliter la bonne marche de l'école et à assurer une meilleure organisation des services;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil d'établissement de l'école Louis Hippolyte Lafontaine, à titre d'avis formel transmis au centre de services scolaire, joigne sa voix à de nombreux acteurs du réseau de l'éducation pour dénoncer les coupes budgétaires et le sous-financement qui compromettent la capacité de l'école à remplir pleinement sa mission éducative;

QUE le conseil d'établissement recommande au centre de services scolaire de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement afin que soient investies, dès maintenant, les sommes requises pour assurer des services adéquats, stables et équitables pour tous les élèves;

QUE la présidence du conseil d'établissement transmette le présent avis au centre de services scolaire, au comité de parents et en informe les parents de l'école.

Les membres du conseil d'établissement de l'école primaire Louis Hippolyte Lafontaine